

DESCRIPTION DU PROJET

L'administration communale actuellement installée à la Place Communale, 6 à Rhisnes prévoit de déménager vers la villa située au centre du parc des Dames Blanches. Il s'agit d'une localisation proche du site actuel mais qui, par rapport à ce dernier, présente notamment l'avantage d'offrir des locaux de plus grande taille.

Afin de permettre le bon fonctionnement de cette nouvelle maison communale, plusieurs aménagements devront faciliter l'accessibilité du terrain, aussi bien pour les employés que pour les visiteurs, tout en valorisant cet espace vert au cœur du village de Rhisnes.

Actuellement, le parc constitue un lieu central de la vie culturelle et associative de La Bruyère. Plusieurs événements à l'échelle de la commune se déroulent au sein du parc tel que la journée de l'arbre et de la nature ou la chasse aux œufs de Pâques. Composé d'espaces enherbées et de zones boisées, il abrite par ailleurs une végétation riche et abondante.

L'aménagement du site doit ainsi répondre à deux objectifs :

- une bonne accessibilité de la nouvelle maison communale
- la préservation du parc et sa valorisation comme lieu de repos et d'activités.

1) Accessibilité de la nouvelle maison communale

La partie ouest du parc est partagée en deux par un chemin qui constitue un prolongement de la rue des Dames Blanches. Les bâtiments qui se situent dans le parc sont localisés le long de la route au centre du parc. Le premier tronçon de la rue permet aux voitures de rejoindre les bâtiments depuis la rue des Chapelles. S'agissant actuellement d'un chemin en gravier, son revêtement devra être refait afin de l'adapter à une utilisation quotidienne et fréquente de véhicules et afin d'assurer un accès confortable et sécurisé aux piétons et aux cyclistes. Cela demandera éventuellement un élargissement de la chaussée. A proximité de la nouvelle maison, un parking pour les employés et les visiteurs devra être aménagé. Ce parking intégrera des possibilités de stationnement pour les cyclistes.

Le deuxième tronçon de la rue est un sentier qui relie les bâtiments à la principale voirie de la rue des Dames Blanches. Ce sentier pourrait constituer l'accès pour modes doux à privilégier et en même temps inviter à une promenade à travers le parc. Pour cela, l'accès local du sentier vers la rue des Dames Blanches devra être modifié, le chemin en lui-même devra être dégagé de la végétation qui empêche un passage aisé à pied ou à vélo. Il y aura lieu de le doter d'un nouveau revêtement, s'agissant actuellement d'un chemin de terre battue qui devient boueux en cas de pluie.

2) Valorisation du parc comme espace vert et comme lieu de repos et d'activités








Le côté est du parc est couvert d'un espace boisé, regroupant des feuillus et des arbres résineux. Cet espace devra être maintenu tel quel afin de préserver la richesse naturelle du parc. Traversé d'un petit ruisseau, ce boisement pourra être mis en valeur par l'aménagement d'un petit cheminement le long du ruisseau. L'aménagement d'un tel sentier permettrait aux visiteurs de profiter pleinement du parc tout en orientant leurs balades sur des chemins prévus à cet effet. Un sentier en boucle pourra relier ce passage au chemin donnant accès à la nouvelle maison communale afin de doter le parc d'un maillage de chemins de promenade.

Le sentier donnant accès à la nouvelle maison communale pourra par ailleurs prendre le caractère de promenade en le ponctuant de bancs qui renforcent la fonction de séjour du parc.

Les pelouses au centre du parc sont des espaces qui permettent le déroulement de manifestations festives annuelles. Cette zone demande donc de rester libre. De légers équipements ludiques pour enfants pourront toutefois être installés au bord de ces pelouses. En effet, le parc étant entouré d'un mur qui interdit l'accès direct depuis la route offrant un environnement sécurisé pour enfants, il semble particulièrement propice pour l'accueil d'une petite plaine de jeux pour enfants.



Légende :

-  Voie d'accès voitures
-  Voie d'accès modes doux
-  Accès principal au site à agrandir
-  Sentier boisement et ruisseau
-  Plaine de jeu
-  Parking
-  Nouvelle maison communale

ORIGINE DE LA DEMANDE

Le réaménagement du site de la nouvelle maison communale s'intègre dans le projet de relocalisation de l'administration communale. Dans ce cadre, la Commune avait le souhait de réaménager le parc suite à quoi la CLDR a estimé que ce projet stratégique pouvait être intégré au PCDR.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR



Le site est en majeure partie inscrit comme espace vert au plan de secteur. Les espaces verts font partie des affectations non destinées à l'urbanisation. L'article 37 du CWATUPE stipule que « la zone d'espaces verts est destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel. Elle contribue à la formation du paysage ou constitue une transition végétale adéquate entre des zones dont les destinations sont incompatibles. »

A l'extrémité nord est du périmètre, une partie du site est inscrite en zone d'habitat.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Le bâtiment dans lequel l'administration souhaite déménager était une propriété privée qui a été rachetée par la commune. Le parc des Dames Blanches est un espace public.

TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre pour un marché de services (bureau d'étude ou architecte paysagiste)
- Choix de l'auteur de projet
- Réalisation du cahier spécial des charges et mise en adjudication
- Consultation des habitants deux ans après la mise en œuvre du projet pour évaluer la qualité

OBJECTIFS VISÉS

| | Défi (objectifs de développement) | Objectifs opérationnels | |
|--|---|-------------------------------------|---|
| Axe 1 : Gouvernance | Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable | <input checked="" type="checkbox"/> | Asseoir le rôle exemplatif de l'administration communale en matière de développement durable |
| | | <input type="checkbox"/> | Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables |
| | | <input checked="" type="checkbox"/> | Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire |
| Axe 2 : développement économique | Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural | <input checked="" type="checkbox"/> | Valoriser et développer les ressources du territoire communal |
| | | <input type="checkbox"/> | Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux |
| | | <input type="checkbox"/> | Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants |
| Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement | Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial | <input checked="" type="checkbox"/> | Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire |
| | | <input type="checkbox"/> | Développer une vision prospective et dynamique du territoire |
| | | <input checked="" type="checkbox"/> | Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée |
| | | <input type="checkbox"/> | Soutenir la création de logements pour toutes les générations |
| Axe 4 : Mobilité | Donner une place à tous les modes de déplacements | <input type="checkbox"/> | Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité |
| | | <input type="checkbox"/> | Créer un circuit de liaisons lentes inter villages |
| | | <input type="checkbox"/> | Favoriser les alternatives à la voiture individuelle |
| Axe 5 : Dynamisme socio-culturel | Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère | <input checked="" type="checkbox"/> | Améliorer les services aux personnes |
| | | <input type="checkbox"/> | Permettre le développement d'activités intergénérationnelles |
| | | <input checked="" type="checkbox"/> | Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux |

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- L'implantation de la nouvelle maison communale au sein d'un espace contribuera à démontrer son attachement aux ressources naturelles de la commune. Un bon aménagement du site qui facilite son accès, qui l'intègre dans un environnement attractif permettra d'offrir de meilleures conditions d'accueil des citoyens par l'administration communale.
- Le réaménagement du site représente également la valorisation du parc des Dames Blanches et au maintien de cet espace vert et de la flore et faune qu'il héberge. Cela contribuera à la qualité environnementale de la commune.
- Un accès facilité du parc permettra une meilleure intégration dans son environnement urbain, ce qui le rendra plus accessible pour tous.
- La mise en valeur du site autour de la nouvelle maison communale et l'amélioration des conditions d'accueil du citoyen constitue également une amélioration du service envers ce dernier.

INDICATEURS

| Objectif | Indicateur | Source | Cible |
|----------|------------|--------|-------|
| | | | |
| | | | |

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Entre 100.000 et 500.000€.

| | Proposition d'équipement | Estimation du coût |
|------------------|---|--------------------|
| HT | <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'accès et de revêtement - Banc (3) - Plaine de jeux - Aménagement de sentiers | 100.000€ 900€ |
| Pose + TVA (30%) | | |
| TTC | | |

PROGRAMME DE RÉALISATION

Projet à réaliser préalablement au déménagement de l'administration communale.

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Il faudra veiller à ce que les nouveaux aménagements contribuent au bon fonctionnement de la maison communale et n'entrent pas en conflit avec les activités de celle-ci (par exemple, pas de plaine de jeu à proximité immédiate du bâtiment afin d'éviter les nuisances liés au bruit d'enfants qui jouent).
- Afin de ne pas nuire au caractère d'espace de loisir et de détente propre au parc, l'emprise de l'espace réservé à la voiture doit être limitée le plus possible.
- L'accessibilité pour modes doux à la nouvelle maison communale doit être optimale afin d'encourager l'usage de ces modes de déplacement.

ETAT DU DOSSIER

En état de réflexion.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

La programmation dans le temps dépendra du moment de déménagement de l'administration communale.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**Pilier environnemental :**

| Impacts | Réponse attendue (développer si pertinent) |
|--|--|
| Maintien d'un espace vert accueillant une végétation diversifiée et un paysage | Sans objet |

Pilier économique :

| Impacts | Réponse attendue (développer si pertinent) |
|--|---|
| Renforcement de la chalandise du centre de Rhisnes | Plus grande fréquentation des commerces et service du centre de Rhisnes |

Pilier social :

| Impacts | Réponse attendue (développer si pertinent) |
|--|--|
| Création d'un lieu de socialisation qui favorise les rencontres et l'investissement de l'espace public par les habitants | Développement de cohésion sociale et de liens entre habitants grâce à la présence de nouveaux équipements de rencontre |
| Amélioration d'un espace de loisir pour les enfants et les jeunes grâce à une nouvelle plaine de jeu et aux maillages | Investissement des espaces de loisir et de détente par les jeunes ; cela renforce le caractère intergénérationnel du parc. |

Pilier culturel :

| Impacts | Réponse attendue (développer si pertinent) |
|---|--|
| Développement d'un lieu d'activité culturelle | Davantage d'activités organisées dans le parc qui contribuent à dynamiser la vie culturelle à La Bruyère |
| Valorisation d'un espace vert au cœur du village de Rhisnes | Conscientisation des habitants de La Bruyère à la valeur du patrimoine naturel et bâti de la commune. |